3.7

Autres décisions

3.7 AUTRES DÉCISIONS

3.7.1 Dispenses

Dispense relative à la préparation professionnelle.

- Leduc, Marc
  Gestion Placement Desjardins inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 48 de l'Instruction générale n° Q 9 concernant la préparation professionnelle.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant limite l'exercice de ses activités au démarchages;

le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

Dispense de résider au Québec

- Vakker, Charlotte
  Gestion de placements Nordea, Amérique du Nord

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;

- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'Instruction générale n° Q-9.

3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.7.4 Autres

Aucune information.